

REGLEMENT DU CONCOURS VANDOREN 2025 – 120 ANS

Article 1 : Organisateur

La société Vandoren, dont le siège social est situé au 664 route de Bénat 83230 Bormes-les-Mimosas, organise un concours mensuel gratuit et sans obligation d'achat, par tirage au sort, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, à l'occasion de ses 120 ans.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leurs familles.

Les mineurs peuvent participer avec l'autorisation d'un représentant légal.

Article 3 : Modalités de participation

- Période de participation :** Chaque mois, une publication sera mise en ligne sur le compte Instagram @vandorenfrance, entre le 20 et 31 du mois. La période de participation sera limitée à 3 jours à compter de la date de publication.
 - Conditions de participation :** Les modalités spécifiques de participation seront indiquées dans la publication mensuelle annonçant le tirage au sort. Ces conditions pourront inclure des actions telles que liker des publications, commenter, ou partager des contenus. Les participants devront respecter toutes les étapes précisées pour valider leur participation.
 - Validité de la participation :** Toute participation contenant des informations inexactes, incomplètes ou ne respectant pas les conditions énoncées sera considérée comme nulle. Un participant ne peut jouer qu'une fois par mois avec un seul compte Instagram.
-

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté les conditions de participation de chaque mois.

Article 5 : Lots

Les lots mensuels consistent en des produits Vandoren variés, tels que des becs (parmi les gammes BD pour clarinette si b et Profile pour saxophone alto), des boîtes d’anches, ou des accessoires. Le détail des lots sera précisé dans la publication mensuelle annonçant le tirage.

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en argent ou contre tout autre lot. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si des circonstances extérieures l’y contraignent.

Article 6 : Remise des lots

Les gagnants seront annoncés en story et contactés via message privé sur Instagram dans les 5 jours suivant le tirage au sort. Ils devront répondre dans un délai de 5 jours pour fournir leurs coordonnées et accepter leur lot. En cas de non-réponse dans ce délai, un nouveau tirage au sort sera effectué et le lot sera attribué à un autre participant.

Les lots seront expédiés aux gagnants à l’adresse qu’ils auront indiquée. Vandoren ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de détérioration lors de l’envoi.

Article 7 : Responsabilités

1. Vandoren ne saurait être tenu responsable en cas de problèmes techniques éventuellement survenus lors de la participation (connexion internet, bug Instagram, etc.).
2. Toute participation impliquant une fraude ou non-respect des règles pourra être annulée.
3. En cas de force majeure, Vandoren se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le tirage au sort.

Article 8 : Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont nécessaires pour la gestion des participations et la remise des lots. Elles sont destinées exclusivement à Vandoren et ne seront pas utilisées à d’autres fins sans consentement préalable.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d’un droit d’accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Ces droits peuvent être exercés en contactant la société organisatrice à l’adresse suivante : [adresse e-mail].

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout différend relatif au concours sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de la société organisatrice, après tentative de résolution à l'amiable.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Article 11 : Dépôt et consultation du règlement

Le présent règlement est consultable gratuitement sur le site www.vandoren.fr. Une copie peut être adressée par voie postale sur demande écrite.